



Résumé de l'étude d'impact de la ligne directrice

Titre	Cadre de surveillance des modèles internes - Résumé de l'étude d'impact de la ligne directrice (2019)
Catégorie	Saines pratiques commerciales et financières
Date	30 juin 2019
Secteur	Sociétés des assurances multirisques
No	E-25

Table des matières

[I. Contexte](#)

[II. Définition du problème](#)

[III. Objectif](#)

[IV. Consultations](#)

[V. Recommandation](#)

[VI. Mise en œuvre](#)

I. Contexte

Le BSIF et le secteur des assurances multirisques se sont concertés pour poser, par le biais du Comité consultatif sur le test du capital minimal (CCTCM), les bases d'une approche de modèle interne qui pourrait éventuellement être intégrée au cadre de capital des sociétés d'assurances multirisques. Le CCTCM a terminé ses travaux en avril 2018.



II. Définition du problème

L'assureur que le BSIF autorise à utiliser un modèle interne pour établir les exigences auxquelles il doit satisfaire en matière de capital réglementaire peut, dans une certaine mesure, concevoir son propre modèle de quantification et de gestion des risques avec lesquels il doit composer. Toutefois, la souplesse offerte par les modèles internes peut introduire des risques. À l'heure actuelle, le BSIF n'a pas de consignes à l'intention des assureurs multirisques au sujet de la gestion des risques associés aux modèles internes servant à calculer le capital réglementaire.

III. Objectif

Le BSIF estime que l'énoncé de ses attentes à l'égard des cadres de surveillance et de risque de modélisation permet une compréhension commune des attentes à l'égard des assureurs multirisques. Par conséquent, le BSIF souhaite formuler des attentes claires dans les domaines de la surveillance des modèles internes et des données, du contrôle des risques de modélisation interne, des responsabilités de certains intervenants (p. ex., l'audit interne) et de la documentation.

IV. Consultations

Le BSIF diffusera aux fins de commentaires une version provisoire de la ligne directrice E-25, *Cadre de surveillance des modèles internes*. Les commentaires reçus d'ici le 30 août 2019 seront pris en compte dans l'élaboration de la version définitive de la ligne directrice.

V. Recommandation

Nous recommandons que le BSIF diffuse, aux fins de consultation publique, une version provisoire de la ligne directrice qui règle les questions soulevées à la section II et atteint les objectifs énoncés à la section III.

VI. Mise en œuvre

Le BSIF entend mettre la dernière main à la ligne directrice E-25, *Cadre de surveillance des modèles internes*, en vue de sa parution à la fin de l'année 2019.